



PRÉFET DE LA RÉUNION

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines et de la formation**

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1879 SG/DRHM/BRHF
modifiant l'arrêté n° 315 SG/DRHM/BRHF du 23 février
2018 portant désignation des membres du comité technique
de service déconcentré de la préfecture et du secrétariat
général pour l'administration de la police de La Réunion

**LE PREFET DE LA REUNION
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** le décret du 23 février 2018 portant nomination de M. Frédéric JORAM, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certains comités techniques et certains comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°1975 du 18 septembre 2014 fixant la composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté n° 315 SG/DRHM/BRHF du 23 février 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° 1627 du 31 août 2018 portant délégation de signature pour l'activité générale des services et l'ordonnancement des dépenses et recettes à M. Frédéric JORAM, secrétaire général ;
- Vu** la circulaire ministérielle du 26 août 2014 relative aux opérations de dépouillement, d'établissement et de proclamation des résultats ;
- Vu** la lettre de démission de Mme Clélie BOYER, représentant titulaire du syndicat SAPACMI-SNAPATSI, en date du 26 septembre 2018 ;

- Vu** la liste des candidats présentés par le syndicat SAPACMI-SNAPATSI à l'occasion de l'élection des représentants du personnel au comité technique du 4 décembre 2014 ;
- Vu** le courriel du syndicat SAPACMI-SNAPATSI en date du 28 septembre 2018 désignant M. Simon LATCHIMY en qualité de représentant titulaire et Mme Stéphanie MAC-WING en qualité de représentant suppléant ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté n° 315/SG/DRHM/BRHF du 23 février 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

Sont désignés pour représenter le personnel :

pour le syndicat SAPACMI - SNAPATSI

Titulaire : Monsieur Théo PAYET
Titulaire : Madame Mauricia HENRY
Titulaire : Monsieur Simon LATCHIMY

Suppléante : Madame Marie AH-HON
Suppléante : Madame Evelyne DAIRIEN
Suppléante : Madame Stéphanie MAC-WING

pour le syndicat FO

Titulaire : Madame Chantal GREGOIRE
Titulaire : Monsieur Stéphane PHILEAS

Suppléant : Monsieur Mickaël ONESIME
Suppléante : Madame Véronique WAILLIEZ

pour le syndicat CGT

Titulaire : Monsieur Michel GIORDANO
Titulaire : à désigner

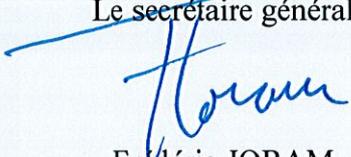
Suppléante : Madame Mylène SANCHIS
Suppléante : Madame Sylvie JUSTE

Le reste sans changement.

Article 2 : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, le - 1 OCT. 2018

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Frédéric JORAM